

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 7 août 2023 à 15 h 00,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le **31 juillet 2023**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présent(s) : Monsieur ARTHAUD, Monsieur RODERON, Madame TAIRRAZ, Monsieur DUCRET, Monsieur HOFMANN, Monsieur TURC, Monsieur TURC-GAVET, Madame ARTHAUD.

Excusé(s) : Madame TURC.

Pouvoir(s) : Marie-Claude TURC À Gérard TURC

Absent(s) : Éric KAYSER, Lucie NEYRAUD.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie TAIRRAZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations qui ont été prises lors du conseil municipal du 9 juin 2023.

Emil HOFMANN demande une correction à la délibération N° 2020-40 afin de remplacer kW par kWh, ce qui correspond à la consommation électrique.

Le PV avec commentaires est validé à l'unanimité des membres.

N°2023-44

Objet : Choix MAPA - Fourniture d'une chargeuse neuve et reprise de l'ancienne

Le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions suite à l'ouverture des plis du MAPA : Fourniture d'une chargeuse neuve et reprise de l'ancienne

A été retenue :

- SAS VAUDAUX 180 355.00 €HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 1 pouvoir**

- **ATTRIBUE** le MAPA comme ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces se rapportant au marché.

M le Maire ajoute que la chargeuse choisie est une JCB 417. Il précise que l'entreprise offre un service après-vente avantageux car elle peut réaliser certains dépannages à distance, se déplacer en moins de 24, plus le boîtier électrique inclus. En cas de panne importante, une machine de remplacement pourra être prêtée. Le contrat de maintenance est le moins onéreux. De plus l'entreprise a fait la meilleure offre de reprise de l'ancien engin. L'achat de la chargeuse comprend une lame avec un raclage en caoutchouc, un godet ainsi que des chaînes. La livraison est prévue à la fin du mois d'octobre.

André RODERON ajoute que cette machine a la meilleure stabilité. D'autres étaient trop grandes par rapport au garage ou non articulées.

Emil HOFMANN demande si la facturation de l'entretien se fera en fonction du nombre d'heures de fonctionnement de la machine ?

Il propose de demander si l'entretien peut être facturé au réel ce qui représenterait environ 200h/an.

M le Maire précise que le marché comprend un contrat de garantie de 3 ans, et qu'un contrat d'entretien a été proposé à 106.40 €HT/mois, il suggère de revoir ce point à la signature du contrat.

Marie-Christine ARTHAUD ajoute que ce contrat peu clair mérite d'être approfondi. Elle demande si fonction de l'utilisation de la machine il y aura une incidence sur l'entretien.

André RODERON répond que l'entretien devra être réalisé quand même.

QUESTIONS DIVERSES

Informatique

M le Maire informe que le serveur informatique de la commune sera changé à la fin du mois d'août. KOESIO en charge de l'informatique propose un nouveau contrat de maintenance qui comprendra 2 journées par an sur place pour régler l'ensemble des problèmes et une maintenance illimitée à distance pour gérer en particulier la sécurité du système et des différents postes. Il existait auparavant un contrat de 20 heures à distance. Le nouveau inclut l'ensemble des services de mis à jour, de dépannages sur sites et à distance. Son coût est de 570 €/mois, contrat pour 5 ans.

Marie-Christine ARTHAUD ajoute que l'imprimante de la mairie va être changée. Celle du Musée sera remplacée par l'actuelle mairie, plus performante.

Formation « Maçonnerie en pierres sèches »

M le Maire informe que 2 agents de l'équipe chemins participeront à cette formation à la fin septembre. Le coût total de cette formation pour la commune est de 1540 € TTC. Des agents du parc participeront également.

Programme TE 38

M le Maire présente le programme proposé par TE 38 qui comprend une opération de changement des luminaires mais aussi l'enfouissement du réseau basse tension dans les hameaux des Prés et du Clot.

- Enfouissement BT/TEL Les Prés / 23-003-375 [travaux réalisables en 2024]:
 - o Total TTC de l'opération réseaux électriques : 151 488€
 - o Financements TE38 : 135 467€
 - o Restant à la charge de la commune sur les réseaux électriques : **15 114€**
 - o Total TTC de l'opération télécom : 45 863€
 - o Restant à la charge de la commune sur les réseaux télécoms : **45 863€**

- Enfouissement BT/TEL Le Clot / 23-004-375 [travaux réalisables en 2025]:
 - o Total TTC de l'opération réseaux électriques : 75 101€
 - o Financements TE38 : 67 361€
 - o Restant à la charge de la commune sur les réseaux électriques : **7740€**
 - o Total TTC de l'opération télécom : 17 095€
 - o Restant à la charge de la commune sur les réseaux télécoms : **17 095€**

André RODERON intervient car il pense que l'enfouissement du réseau basse tension au Clot est « de l'argent balancé par les fenêtres, c'est honteux » car ce hameau est très peu habité. Avant de prévoir l'enfouissement des réseaux des hameaux non habités à l'année, commençons par les villages ou hameaux habités.

Yves TURC-GAVET ajoute que les habitants du Clot ont bénéficié des travaux de distribution de l'eau potable mais qu'ils n'ont pas pris le service.

Gérard TURC demande pourquoi l'enfouissement du réseau télécom est à la charge de la commune ?

Marie-Christine ARTHAUD demande s'il y a un interlocuteur pour les télécoms ?

M le Maire répond que le travail pour l'enfouissement du réseau télécom est très important.

André RODERON propose de plutôt réaliser ces travaux au hameau du Roure qui est habité à l'année avec Les Prés et Leyrette.

Marie Christine ARTHAUD explique que l'étude pour le Roure a été faite en même temps que les Prés et Leyrette, en présence d'André RODERON. La personne ayant expliqué que cette partie était

beaucoup plus complexe, présence d'une zone rocheuse. Cette problématique explique peut-être l'absence de chiffrage.

L'entreprise SERHY pourrait prendre en charge le haut des Prés qui leur est uniquement destiné.

M le Maire répond que la question a été posée à l'entreprise qui refuse de participer (domaine public).

Emil HOFMANN ajoute que l'enfouissement des réseaux télécoms est plus cher car il y a plus de raccordements. Il faut également respecter une distance entre les deux réseaux.

M le Maire propose de rencontrer à nouveau TE38 pour éclaircir et finaliser ce dossier et de proposer aux personnes qui demandent un changement de place de certaines lampes de participer.

André RODERON présente également la demande de M et Mme RIVIERE-BOURGEOIS qui souhaiterait le déplacement du lampadaire proche de leur chalet à La Bérarde. Il ajoute que ce dernier était en place avant leurs travaux et que son déplacement doit être à leurs frais.

M le Maire ajoute que la commune peut le faire mais cela ne peut pas être entièrement gratuit. Il y a également le même cas pour la maison de Mme Christiane AMEVET. Le luminaire était fixé sur sa maison et a dû être enlevé pour la réalisation des travaux de façade. Elle demande aujourd'hui qu'il ne soit pas réinstallé.

André RODERON propose de baisser la puissance d'éclairage. Il propose également pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension du hameau du Roure de venir jusqu'aux Rigues puis de prendre la route. Pour ce qui est du Clot, cela ne sera pas si facile car on est dans un marécage. De plus, il ajoute que certains endroits sont des propriétés privées et qu'il faudra demander l'autorisation des propriétaires.

M le Maire propose de délibérer sur ce projet cet automne et souhaite que tous les hameaux soient traités de la même manière.

Feux de circulation – La Ville

Emil HOFMANN demande si les feux seront déplacés ?

Gérard TURC propose de décaler les feux en-dessous de La Ville où la chaussée est moins étroite.

M le Maire répond qu'il s'agit essentiellement d'un problème de signalétique et informe que si la commune souhaite les déplacer, il faut le faire avant la finalisation des travaux.

Marie-Christine ARTHAUD propose d'enlever la partie en herbe le long de l'église pour faciliter la circulation.

André RODERON répond qu'elle protège la place handicapée.

Gérard TURC propose d'essayer de descendre un peu l'arrêt du feu.

M le Maire ajoute qu'un passage piéton pourra être réalisé en abaissant la boucle de détection.

Yves TURC-GAVET ajoute qu'il existe aussi des feux avec un radar de vitesse.

André RODERON précise qu'un des deux feux devrait rester à l'orange mais que les deux sont au rouge.

M le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de positionnement des voitures. La boucle de détection sera décalée de 3 à 4 m en aval.

M le Maire ajoute que l'on ne peut pas laisser des voitures stationner devant l'église. En ce qui concerne les motos et vélos, la prochaine boucle sera plus sensible.

Gérard TURC rappelle que ces feux ne fonctionneront que durant les deux mois d'été et propose de déplacer les feux en réalisant la signalétique nécessaire.

Yannick DUCRET fait part de la réclamation d'Éric KAYSER qui demande l'installation d'un ralentisseur à la sortie amont de St Christophe pour faire ralentir les vélos.

M le Maire répond que 8 passages piétons en pavés sont prévus dans St Christophe dont 1 devant chez lui.

Plan Local d'Urbanisme

Gérard TURC informe que lors de la réunion publique, une demande a été faite concernant la création de DZ dans les hameaux du Puy et de Lanchatra.

M le Maire répond qu'il faudra se rendre sur place pour évaluer les emplacements possibles.

Centrale d'épuration de La Bélarde

M le Maire informe qu'il est en attente des résultats des sondages de sol et des études techniques.

André RODERON répond que la Préfecture demande l'avancement du projet.

Gérard TURC ajoute qu'il est préférable d'avancer le projet sur des terrains dont les propriétaires acceptent de vendre plutôt que de passer par une procédure d'expropriation.

M le Maire ajoute que cela devient aujourd'hui indispensable pour le camping au-delà de la seule question du coût.

Yves TURC-GAVET rappelle que ce projet a débuté il y a déjà 10 ans.

M le Maire ajoute qu'à l'Alpe d'Huez on crée 15 000 nouveaux lits et on ne se pose pas la question des conséquences en matière d'assainissement.

André RODERON rappelle que la priorité est à La Bélarde et non pas à Champhorent.

Yves TURC-GAVET précise que le 1^{er} projet était de raccorder toute la commune à la centrale d'épuration des Granges.

DZ de La Bélarde

M le Maire informe que lors de l'évacuation du refuge du Chatelleret, des campeurs étaient présents sur la DZ. Il propose d'installer une barrière et d'adapter la signalétique.

Gérard TURC répond que les campeurs pourront toujours passer par-dessus et monter leur tente. Concernant la DZ et son état de vétusté, un devis a été demandé pour refaire l'enrobé.

Refuge du Chatelleret

M Gérard TURC informe qu'il a reçu une invitation de la part de la FFCAM pour discuter de l'avenir du refuge.

M le Maire ajoute qu'il est dans l'attente du rapport du RTM. Il rappelle que les travaux dans le lit des Etançons devaient débuter en 2019 afin d'agrandir le passage sous le pont de La Bélarde. De son côté le RTM émet l'hypothèse que la fonte du glacier et le début de la fonte du permafrost déstabilisent le terrain. Une étude est prévue du glacier de La Brèche de la Meije jusqu'à la moraine.

PLU

Prévoir emplacement de DZ au Puy et Lanchatra, pour Champébran, cela est moins problématique car il y a de la végétation et les terrains sont plats.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU LUNDI 7 AOUT 2023

2023-44	Choix MAPA - Fourniture d'une chargeuse neuve et reprise de l'ancienne
---------	--

Fait et délibéré le 7 août 2023 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean-Louis ARTHAUD	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Éric KAYSER	2 ^{ème} Adjoint	Absent
Nathalie TAIRRAZ	3 ^{ème} Adjoint	
Yannick DUCRET	Conseiller municipal	
Lucie NEYRAUD	Conseillère municipale	Absente
Emil HOFMANN	Conseiller municipal	
Gérard TURC	Conseiller municipal	
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Marie-Christine ARTHAUD	Conseillère municipale	
Marie-Claude TURC	Conseillère municipale	Pouvoir à G.TURC